



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

21 mai 2025

-

Présentation aux
élus du territoire

-

Unité géomatique et
études territoriales

Direction départementale des territoires



Note d'enjeux de l'État
SCoT Vézère – Auvézère

La planification : une compétence qui s'imbrique dans différentes échelles territoriales

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

L.101-1 du Code de l'urbanisme

Les principaux niveaux de la planification territoriale

- État →
- Régions →
- Intercommunalités infra-régionales →
- Communes / intercommunalité →

Les principaux documents de la planification territoriale

- Les lois
- Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET
- Schéma de cohérence territoriale – SCoT
- Plan local d'urbanisme – PLU / PLUi

La note d'enjeux de l'État :

« A la demande du groupement de communes compétent, l'autorité administrative compétente de l'État lui transmet une note d'enjeux qui fait état des politiques à mettre en œuvre sur le territoire concerné par le document d'urbanisme dont il est l'auteur. Elle synthétise, en particulier, les enjeux à traduire dans le document d'urbanisme [...] »

L.132-4-1 du Code de l'urbanisme

1°) Établit un diagnostic par l'analyse du territoire des services métiers de la DDT (expertise + sortie terrain en Août et Septembre 2024)

2°) A la lumière du diagnostic effectué, identifie les enjeux prioritaires

Diagnostic du territoire du SCoT

Diagnostic du territoire du SCoT

- Enjeux -

Développer un réseau de transport cohérent

- Enjeux -

Préserver les paysages et l'environnement par une politique du bâti ambitieuse

- Enjeux -

Conforter les spécificités du territoire en prenant en compte les changements globaux liés au dérèglement climatique et aux attentes sociétales

- Enjeux -

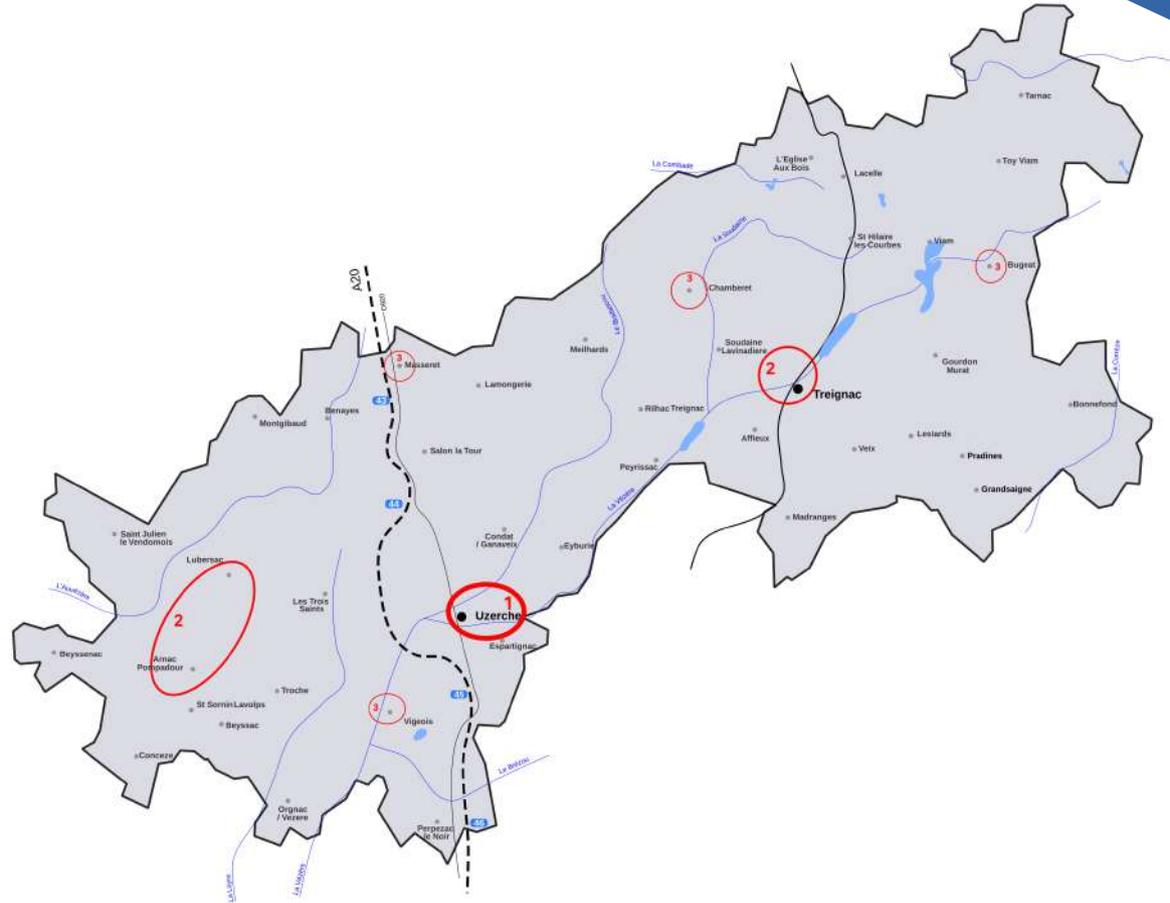
Améliorer la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti pour développer le tourisme et l'attractivité du territoire

Diagnostic du territoire du SCoT

Structure du territoire

Une armature urbaine cohérente...

- **1 pôle principal** : Uzerche
- **2 pôles secondaires** : Treignac et Lubersac/Arnac-Pompadour
- **4 pôles tertiaires** : Bugeat, Chamberet, Masseret, Vigeois
- **Un maillage villageois**



Une armature urbaine cohérente...

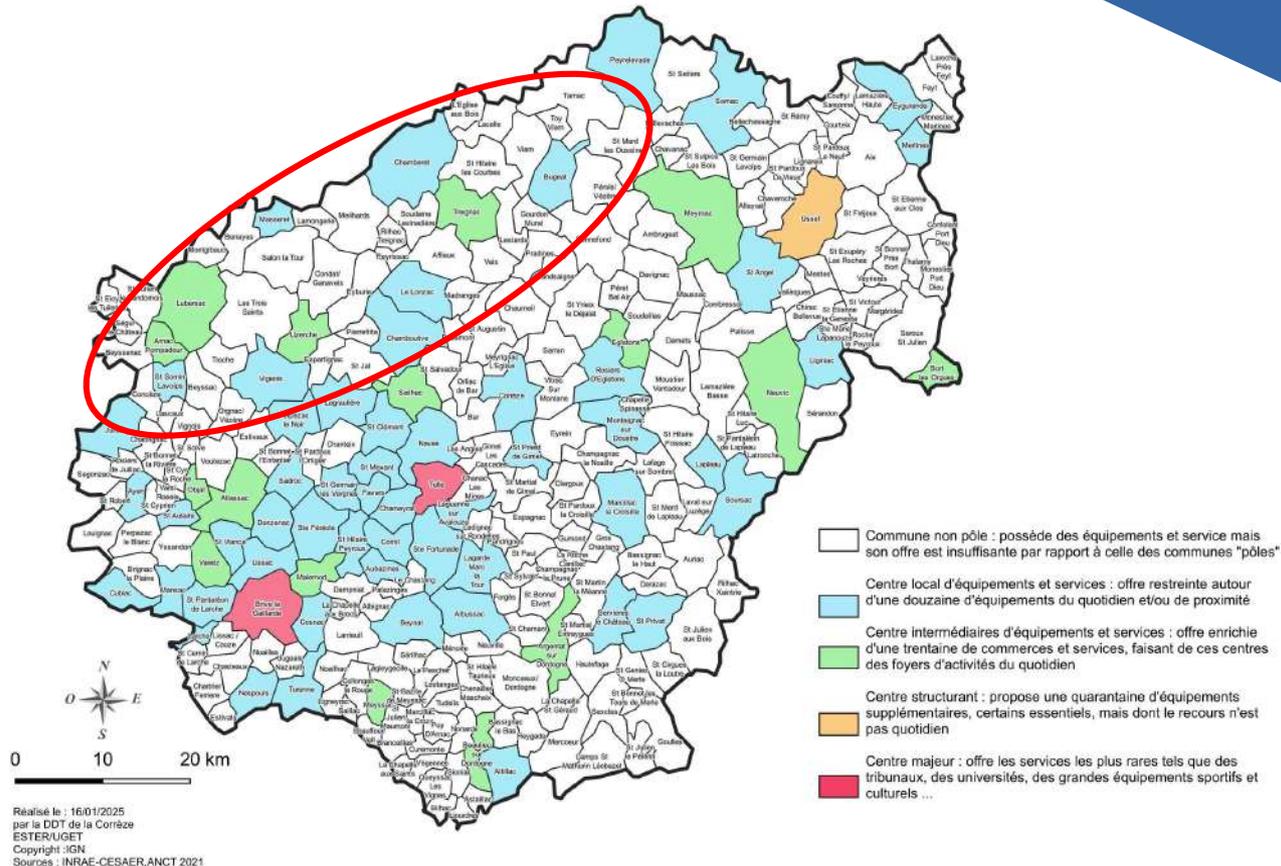
- 1 pôle principal : Uzerche

- 2 pôles secondaires : Treignac et Lubersac/Arnac-Pompadour

- 4 pôles tertiaires : Bugeat, Chamberet, Masseret, Vigeois

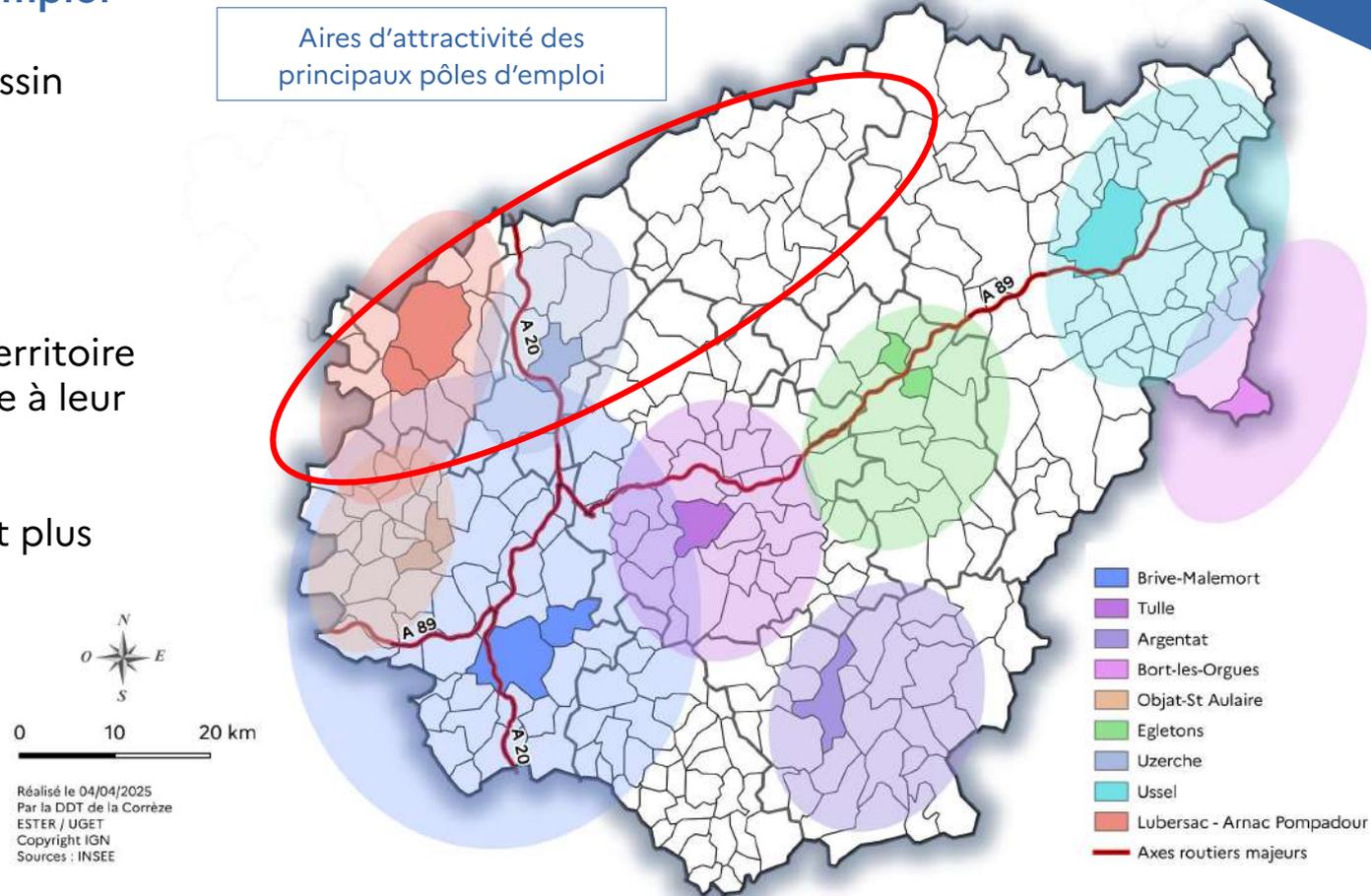
- Un maillage villageois

... mais sans pôle structurant, ce qui implique une mobilité importante de la part des actifs



Un territoire qui profite d'une position stratégique entre deux grands bassins d'emploi

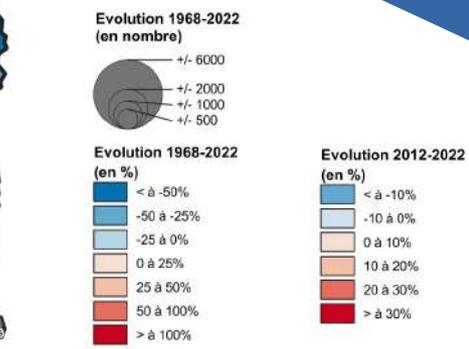
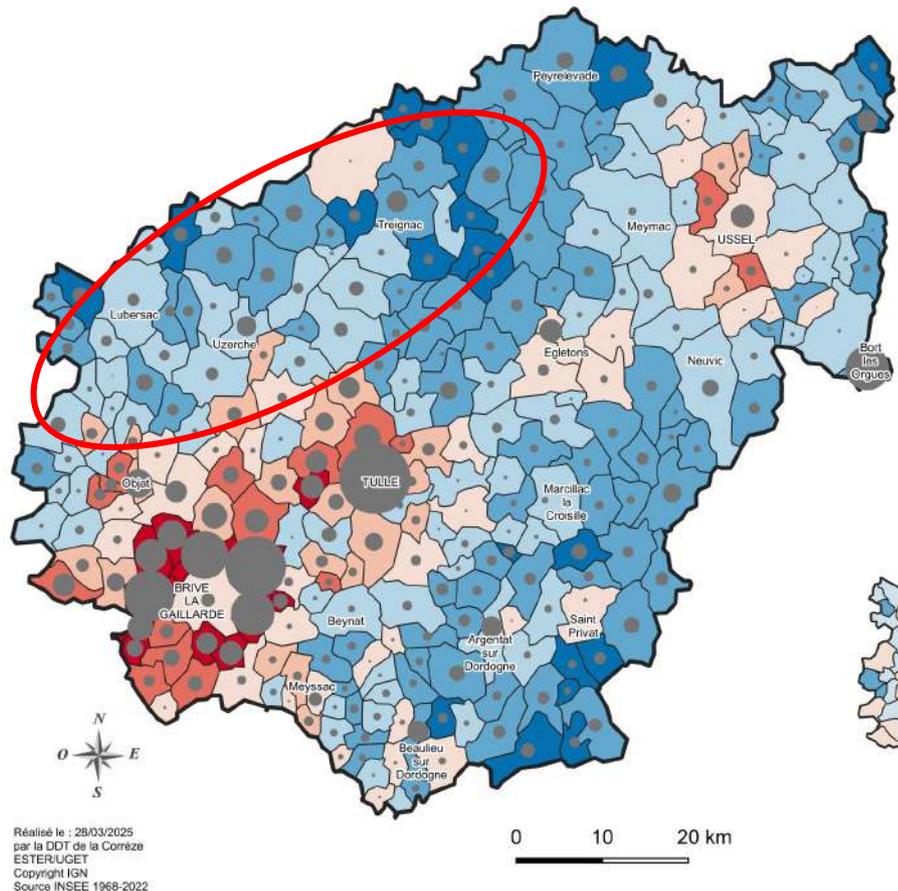
- L'ouest sous l'influence du bassin d'emploi de Brive et Limoges
- L'axe A20 qui structure les déplacements domicile-travail
- Deux pôles d'emplois sur le territoire dont l'attractivité est restreinte à leur EPCI
- L'est dans un fonctionnement plus autonome mais plus isolé



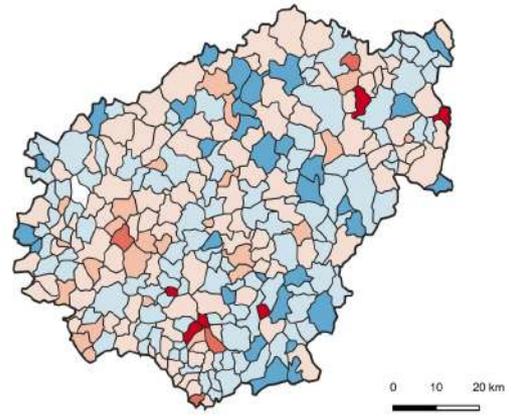
Un territoire marqué par une forte déprise démographique structurelle et persistante

Evolution de la population entre 1968 et 2022

- Chute démographique qui s'observe partout (sauf sud CCPU)



Evolution de la population entre 2012 et 2022



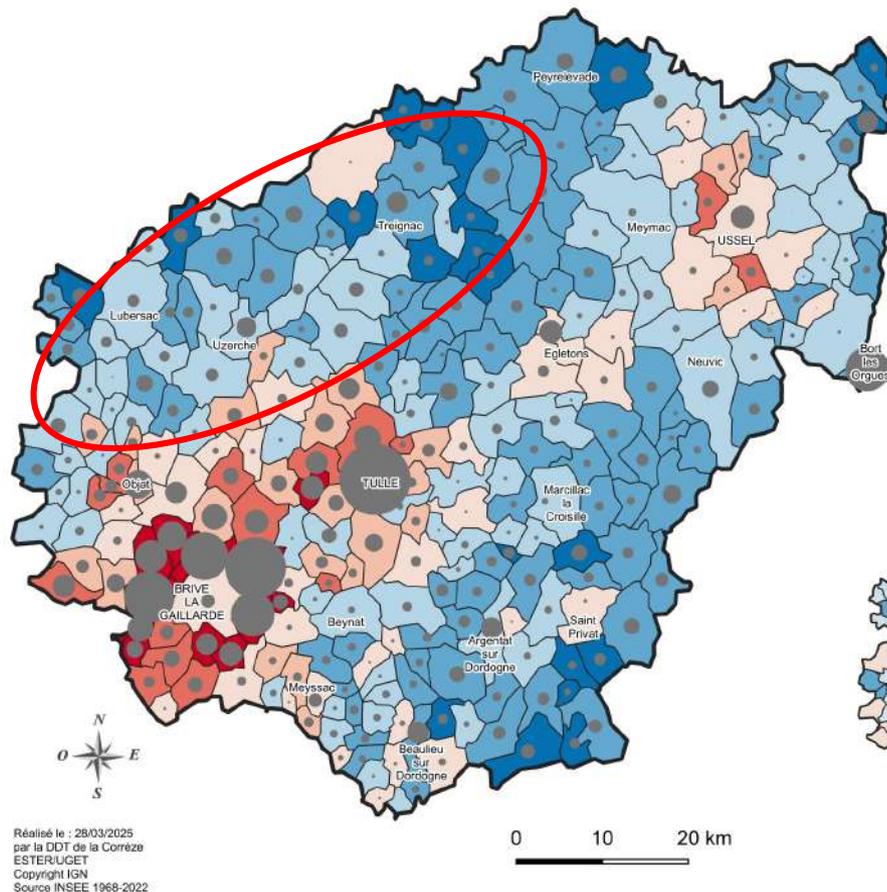
Un territoire marqué par une forte déprise démographique structurelle et persistante

Evolution de la population entre 1968 et 2022

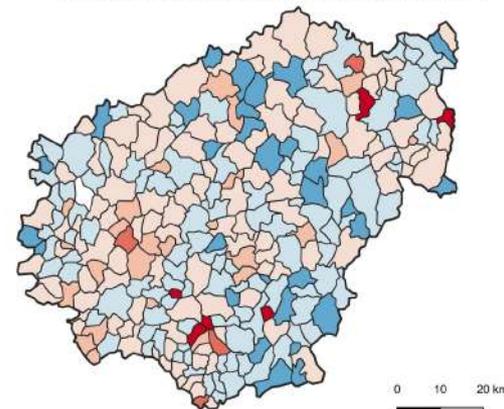
- Chute démographique qui s'observe partout (sauf sud CCPU)

- Des conséquences pour le territoire :

- hausse de la vacance des logements et des résidences secondaires
- Fragilité des services
- Baisse du nombre d'exploitations agricoles



Evolution de la population entre 2012 et 2022



Un territoire riche d'un patrimoine naturel, architectural et paysager qui lui confère un potentiel attractif considérable

- Un patrimoine bâti souvent dissimulé ou inaccessible
- A l'est, nombreux sites naturels identifiés et préservés
- Enjeux liés à l'architecture et au patrimoine : **Note d'enjeux spécifique Architecture & Paysage**



Diagnostic du
territoire du
SCoT

- Enjeux -

Développer un
réseau de
transport
cohérent

Réhabiliter les infrastructures de transport existantes

Réhabiliter les infrastructures de transport existantes

Éléments observés : Infrastructures ferroviaires présentes mais abandonnées



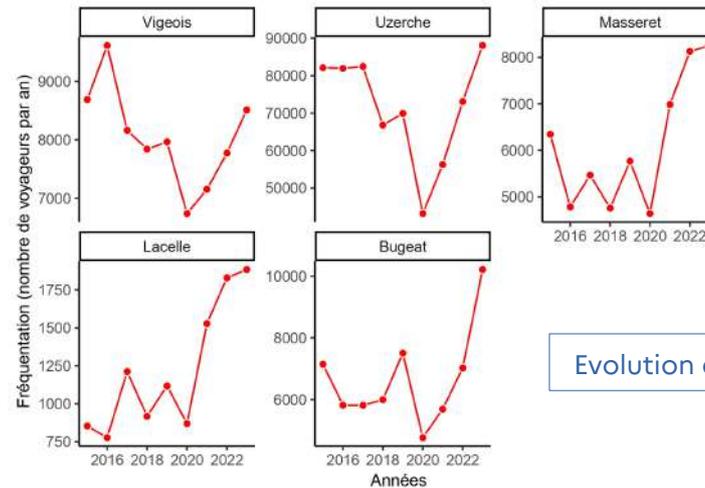
Réhabiliter les infrastructures de transport existantes

- Contexte actuel favorable à la réouverture de la ligne ferroviaire Saint-Yrieix / Objat

Réhabiliter les infrastructures de transport existantes

- Contexte actuel favorable à la réouverture de la ligne ferroviaire Saint-Yrieix / Objat

- Utilisation préférentielle du train pour les déplacements (enjeu environnemental)
- Hausse de la fréquentation des gares depuis 2020
- CCPLP attire des actifs (nombre d'emploi sur le territoire > nombre d'actifs présents)
- Développement touristique de Arnac-Pompadour (casino) + désengorgement du centre-ville



Evolution de la fréquentation des gares entre 2013 et 2023

Réhabiliter les infrastructures de transport existantes

- Contexte actuel favorable à la réouverture de la ligne ferroviaire Saint-Yrieix / Objat

- Utilisation préférentielle du train pour les déplacements (enjeu environnemental)
- Hausse de la fréquentation des gares depuis 2020
- CCPLP attire des actifs (nombre d'emploi sur le territoire > nombre d'actifs présents)
- Développement touristique de Arnac-Pompadour (casino) + désengorgement du centre-ville

- Situation similaire pour la gare-bois Viam/Bugeat

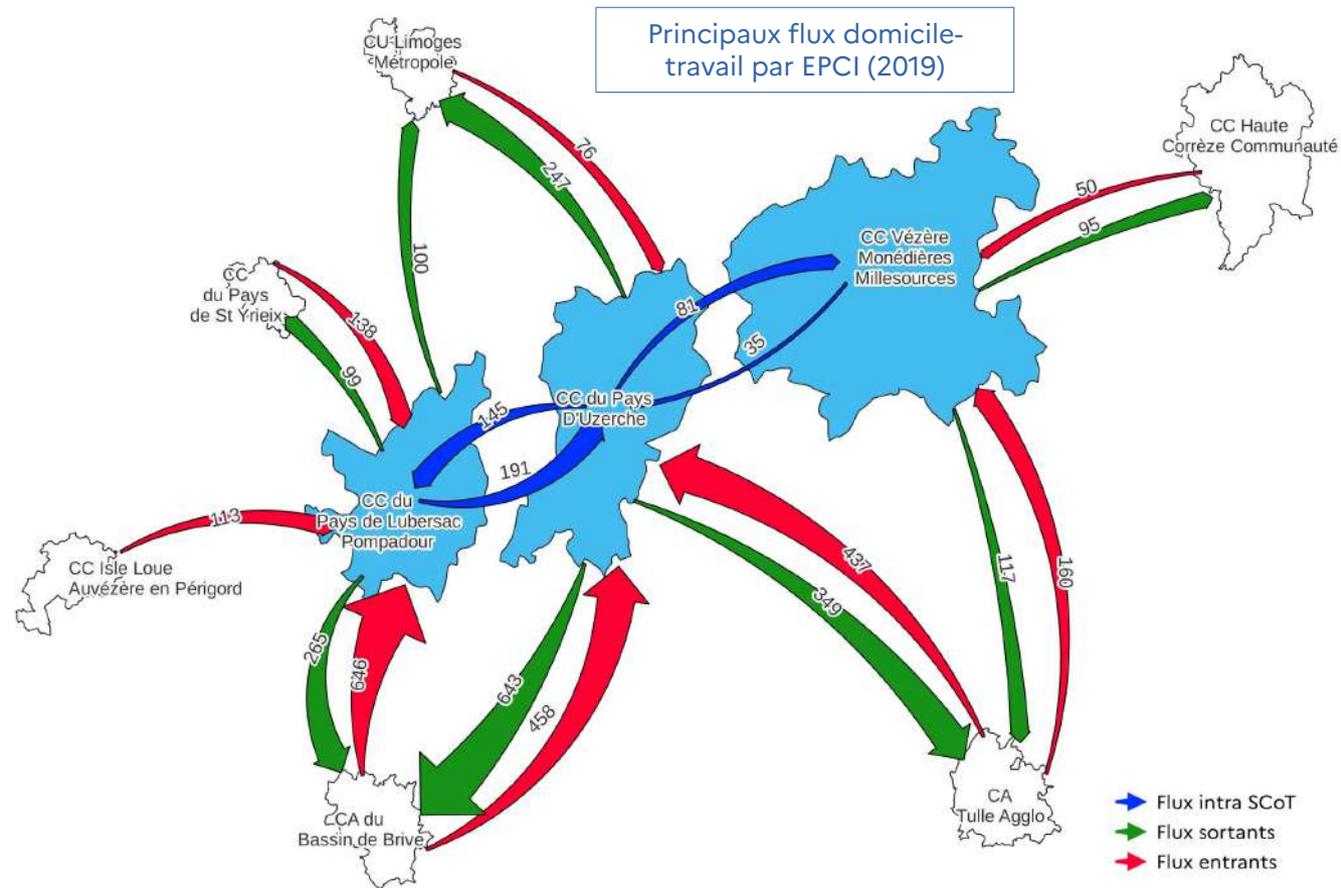
- Volonté régionale de développer le fret ferroviaire (SRADDET)
- Possibilité d'alternative au transport en camion (sources de tensions)
- Affirmer Bugeat comme un pôle nodal majeur dans le secteur du bois

Créer un maillage entre pôles pour améliorer les connexions

Créer un maillage entre pôles pour améliorer les connexions

Éléments observés :

- Territoire se découpe en plusieurs aires d'attractivité
- Flux d'actifs (entrants et sortants) conséquent
- L'A20 constitue le seul axe structurant de l'ouest du SCoT



Créer un maillage entre pôles pour améliorer les connexions

- Les connexions avec les EPCI extérieurs doivent être confortées et diversifiées

→ Un seul axe structurant n'est pas suffisant

→ Les gares doivent être confortées, placées au cœur des nouveaux projets d'aménagements (en finir avec le principe de la gare déconnectée du centre-bourg)

→ Les réseaux de car doivent être confortés (surtout ligne 272 pour CCV2M)

Créer un maillage entre pôles pour améliorer les connexions

- Les connexions avec les EPCI extérieurs doivent être confortées et diversifiées

- Un seul axe structurant n'est pas suffisant
- Les gares doivent être confortées, placées au cœur des nouveaux projets d'aménagements (en finir avec le principe de la gare déconnectée du centre-bourg)
- Les réseaux de car doivent être confortés (surtout ligne 272 pour CCV2M)

- Une réflexion sur la création d'un maillage interne doit être menée

- Une structuration Nord-Sud ne peut être suffisante
- Les connexions doivent répondre aux flux d'actifs actuels :
 - Nécessité de connecter Uzerche avec Lubersac
 - Nécessité de connecter Chamberet, Treignac et Bugeat
- Développer le covoiturage

Créer un maillage entre pôles pour améliorer les connexions

- Les connexions avec les EPCI extérieurs doivent être confortées et diversifiées

- Un seul axe structurant n'est pas suffisant
- Les gares doivent être confortées, placées au cœur des nouveaux projets d'aménagements (en finir avec le principe de la gare déconnectée du centre-bourg)
- Les réseaux de car doivent être confortés (surtout ligne 272 pour CCV2M)

- Une réflexion sur la création d'un maillage interne doit être menée

- Une structuration Nord-Sud ne peut être suffisante
- Les connexions doivent répondre aux flux d'actifs actuels :
 - Nécessité de connecter Uzerche avec Lubersac
 - Nécessité de connecter Chamberet, Treignac et Bugeat
- Développer le covoiturage

- Développer un réseau de mobilités douces au sein des bourgs

Diagnostic du
territoire du
SCoT

- Enjeux -

Développer un
réseau de
transport
cohérent

- Enjeux -

Préserver les
paysages et
l'environnement
par une politique
du bâti ambitieuse

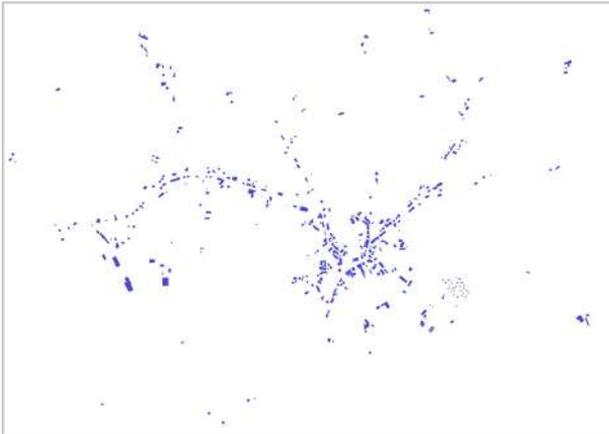
limiter le mitage

Limiter le mitage

Éléments observés :

- Rythme de consommation d'espaces NAF extrêmement rapide en Corrèze
- Paysages ouverts à l'ouest favorisent l'expansion de l'enveloppe urbaine
- Le mitage est un effet indésirable du phénomène de périurbanisation

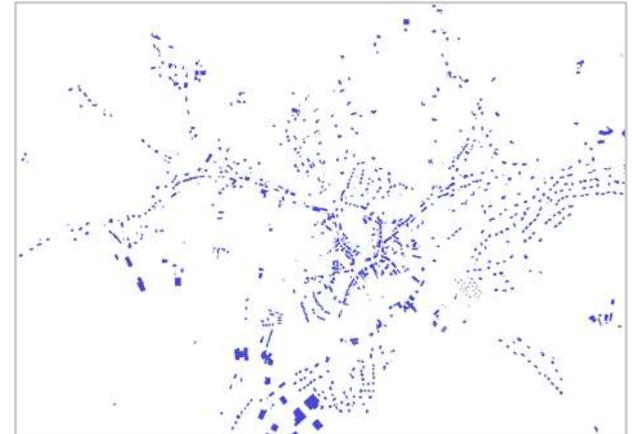
Lubersac 1960 – population : 2513



Lubersac 1980 – population : 2397



Lubersac 2018 – population : 2235



Limiter le mitage

- Les raisons motivant la lutte contre un étalement urbain incontrôlé sont multiples

- Fragmentation des surfaces forestières et agricoles (problématique dans un secteur d'AOP)
- Augmentation du prix du foncier et perte d'exploitations agricoles
- Atteinte aux corridors écologiques
- Augmentation des coûts des services publics (AEP, électricité...)
- Incohérent dans un contexte ZAN

Limiter le mitage

- Les raisons motivant la lutte contre un étalement urbain incontrôlé sont multiples

- Fragmentation des surfaces forestières et agricoles (problématique dans un secteur d'AOP)
- Augmentation du prix du foncier et perte d'exploitations agricoles
- Atteinte aux corridors écologiques
- Augmentation des coûts des services publics (AEP, électricité...)
- Incohérent dans un contexte ZAN

- Des moyens existent pour concilier attractivité des communes et sobriété foncière

→ **Note d'enjeux Architecture et paysage**

- Le stock de logements actuels (RP + RS + LV) par EPCI est conséquent :

- CCPLP : 1 logement pour 1,5 habitant
- CCPU : 1 logement pour 1,6 habitant
- CCV2M : 1 logement pour 1 habitant

Lutter contre la vacance et la perte d'attractivité des bourgs à travers une stratégie territorialisée

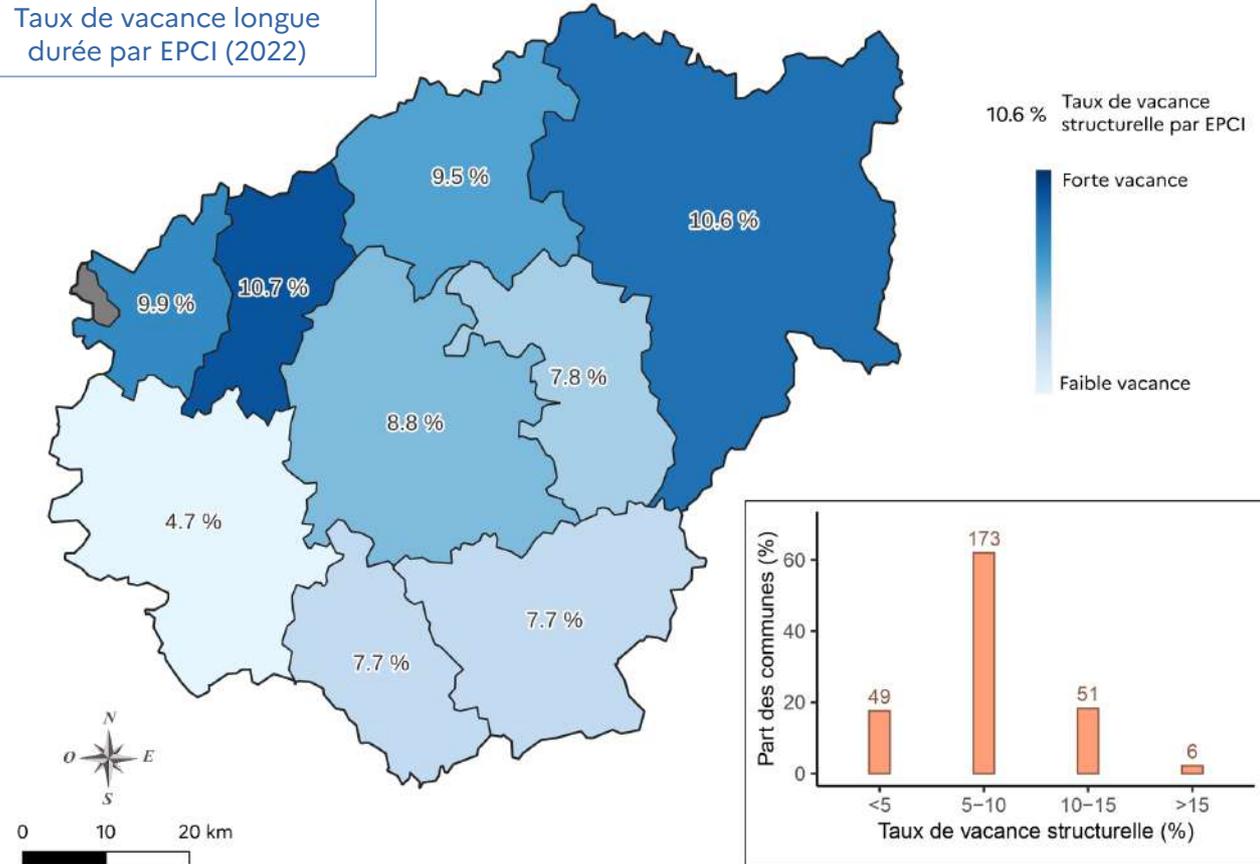
Lutter contre la vacance et la perte d'attractivité des bourgs à travers une stratégie territorialisée

Éléments observés :

- Plus haut taux de vacance du département
- Causes de la vacance multiples mais identifiées
 - CCPLP/CCPU : Caractéristiques du parc de logements vacants (ancienneté, taille, état)
 - CCV2M : Contexte socio-économique défavorable

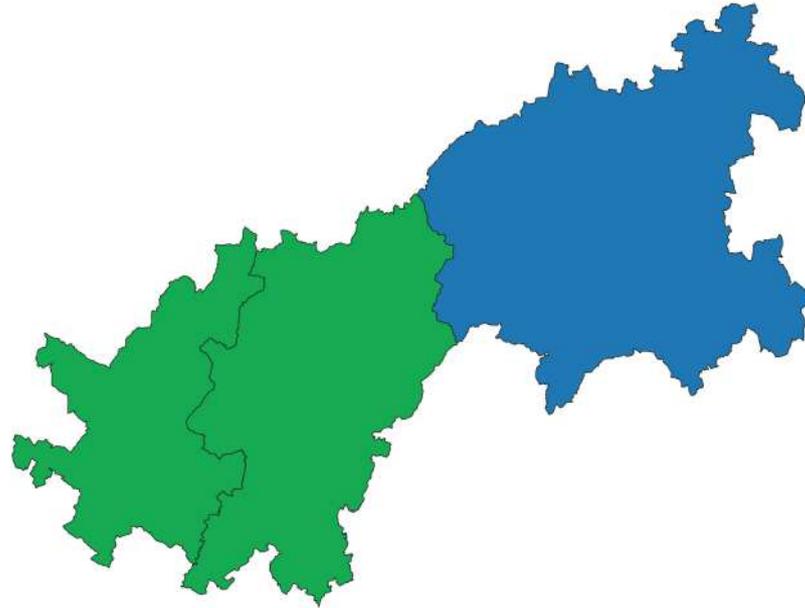


Taux de vacance longue durée par EPCI (2022)



Lutter contre la vacance et la perte d'attractivité des bourgs à travers une stratégie territorialisée

- La stratégie de lutte contre la vacance doit être territorialisée

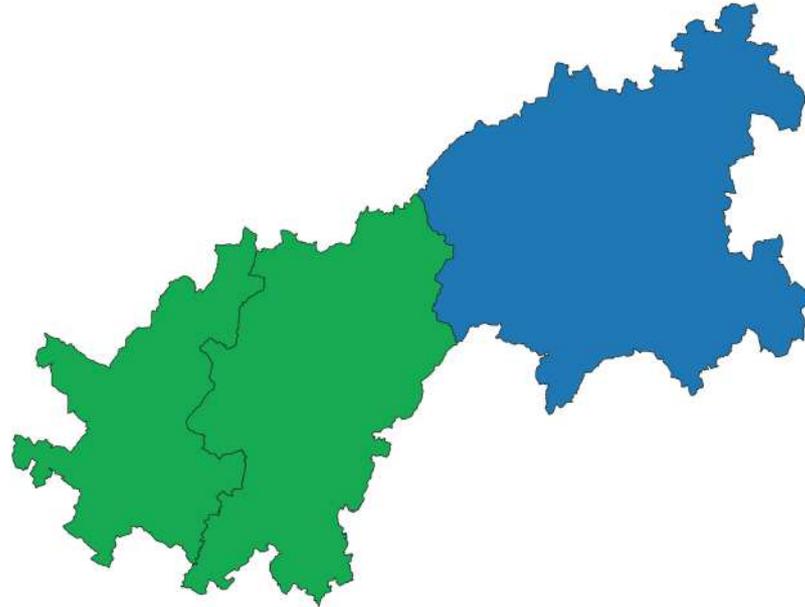


Recenser les secteurs à déconstruire ou à réhabiliter

Positionner le parc de résidences secondaires en priorité dans le parc de logements vacants

Lutter contre la vacance et la perte d'attractivité des bourgs à travers une stratégie territorialisée

- La stratégie de lutte contre la vacance doit être territorialisée



Recenser les secteurs à déconstruire ou à réhabiliter

Positionner le parc de résidences secondaires en priorité dans le parc de logements vacants

- Enjeu spécifique aux pôles : réhabiliter les logements vacants pour créer du logement social

Accentuer le développement des logements sociaux dans les pôles

Accentuer le développement des logements sociaux dans les pôles

Éléments observés :

- Diminution de la part des logements sociaux dans le parc de logements entre 2013 et 2023 pour 5 des 8 pôles
- Part des logements sociaux dans le parc de logements oscille entre 2,7 et 10,8 %



Exemple de logements sociaux à Brive

Accentuer le développement des logements sociaux dans les pôles

Éléments observés :

- Diminution de la part des logements sociaux dans le parc de logements entre 2013 et 2023 pour 5 des 8 pôles
- Part des logements sociaux dans le parc de logements oscille entre 2,7 et 10,8 %
- La typologie d'un logement social est parfaitement en phase avec les caractéristiques des logements de centre-bourg
- La typologie d'un logement social est parfaitement en phase avec l'évolution actuelle de la société (décohabitation)



Exemple de logements sociaux à Brive

Accentuer le développement des logements sociaux dans les pôles

- Un logement social n'est pas destiné qu'aux personnes en grande précarité. Au regard des plafonds actuels, plus de 50 % des corréziens pourraient en bénéficier

Accentuer le développement des logements sociaux dans les pôles

- Un logement social n'est pas destiné qu'aux personnes en grande précarité. Au regard des plafonds actuels, plus de 50 % des corréziens pourraient en bénéficier

- Le développement des logements sociaux constitue un levier pour dynamiser l'attractivité d'un pôle

→ Permet une mixité sociale

→ Permet le développement des commerces de proximité

→ Permet le développement des offres de transports en commun

→ Offre une nouvelle typologie de résidences pour répondre à toutes les étapes du parcours résidentiel

- Cette démarche peut être soutenue en valorisant l'emploi local et solidaire

Privilégier la densification des zones d'activités économiques

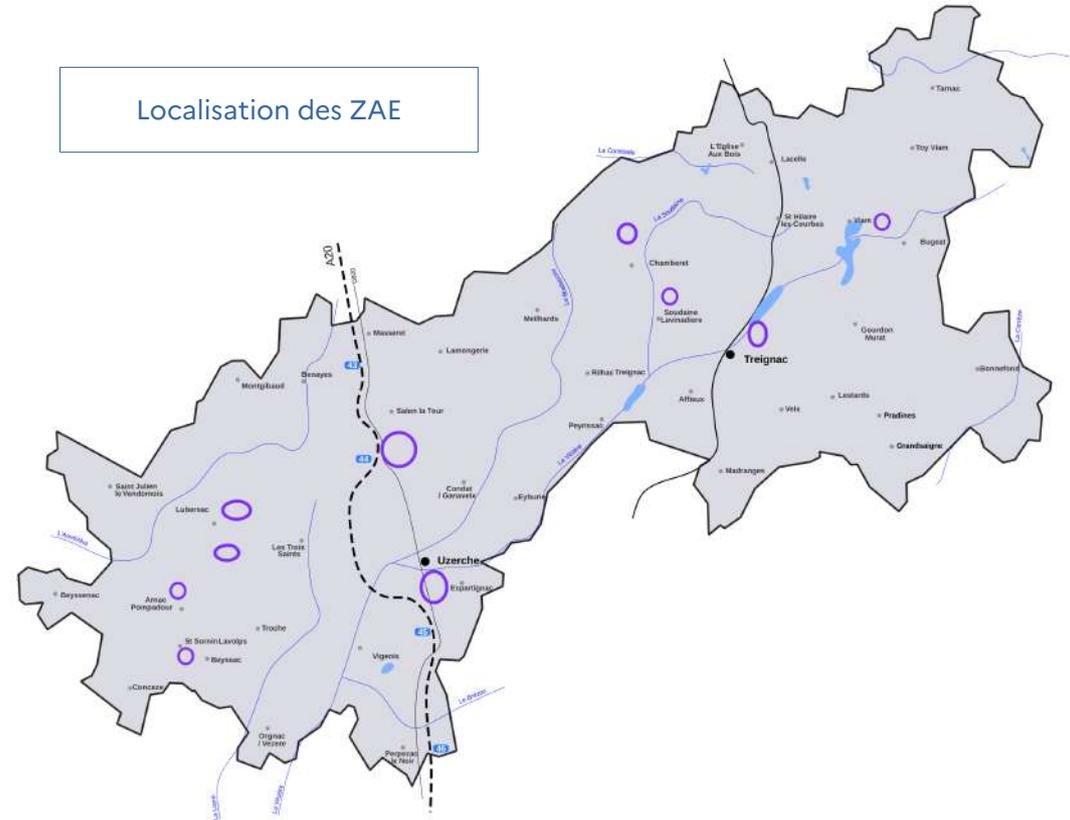
Privilégier la densification des zones d'activités économiques

Éléments observés :

- Répartition homogène sur le territoire
- Peu de densification



ZAE des Balladours, Uzerche



Privilégier la densification des zones d'activités économiques

- Étudier le potentiel de densification de chaque zone d'activité
- Pour chaque ZAE, établir une stratégie de développement visant à limiter l'impact de l'activité économique sur le réseau de transport

Privilégier la densification des zones d'activités économiques

- Étudier le potentiel de densification de chaque zone d'activité
- Pour chaque ZAE, établir une stratégie de développement visant à limiter l'impact de l'activité économique sur le réseau de transport

Discrimination des ZAE en fonction du réseau de transport



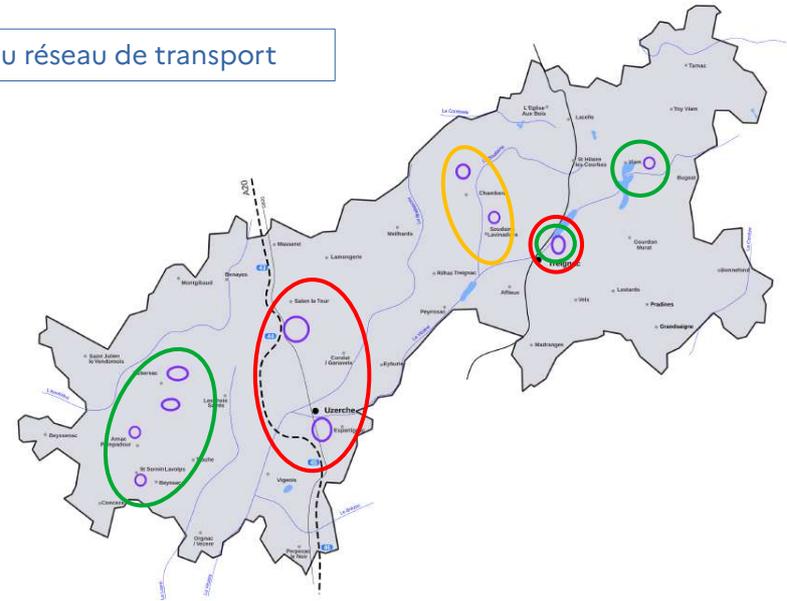
Zones à proximité d'un axe routier majeur :
extension préférentielle de ces zones



Zones avec une possibilité de recours au fret
ferroviaire : Orientation prioritaire du SRADDET
car meilleure répartition de l'activité économique



Zones éloignée de toute infrastructure de
transport : privilégier l'installation d'activité
engendrant peu de flux (artisanat, TPE...)



**Diagnostic du
territoire du
SCoT**

- Enjeux -

Développer un
réseau de
transport
cohérent

- Enjeux -

Préserver les
paysages et
l'environnement
par une politique
du bâti ambitieuse

- Enjeux -

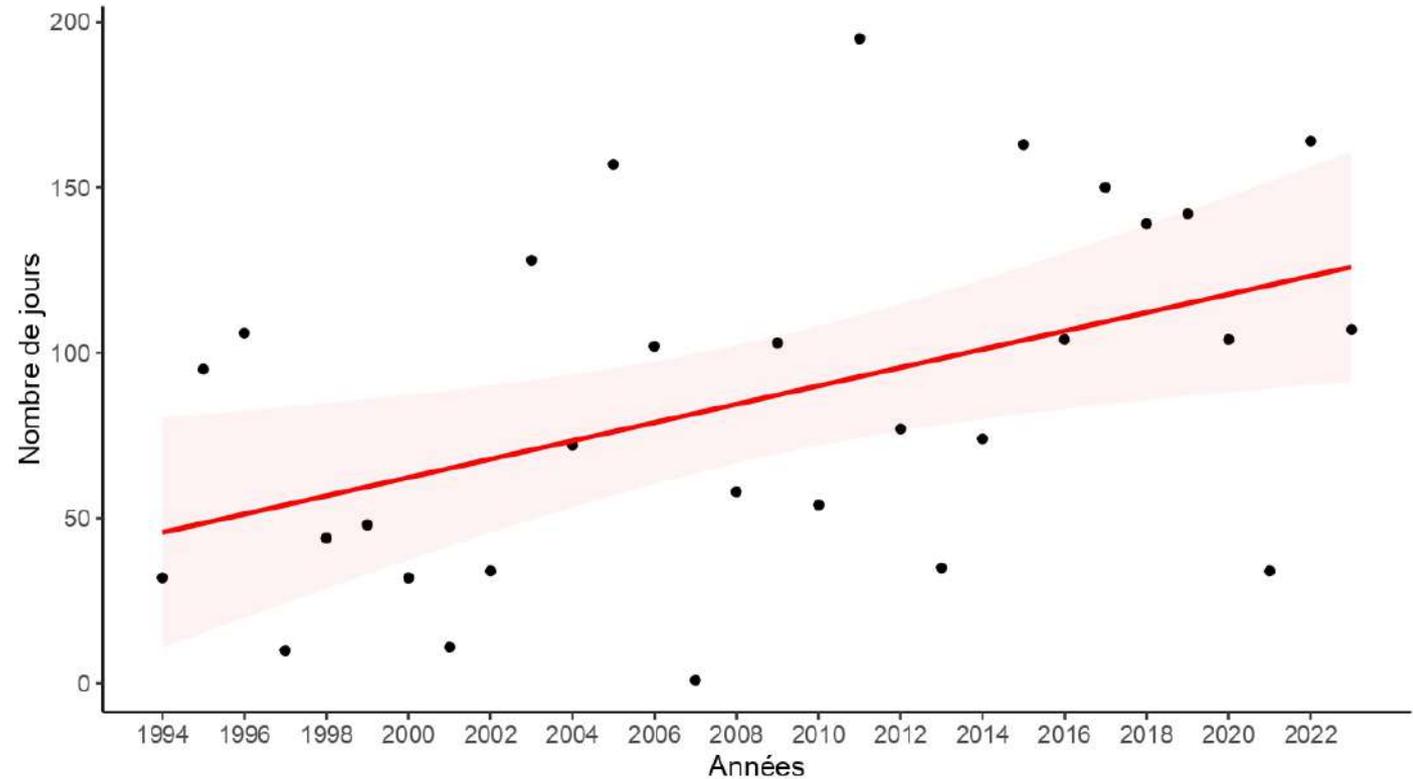
Conforter les
spécificités du
territoire en
prenant en
compte les
changements
globaux liés au
dérèglement
climatique et aux
attentes
sociétales

Intégrer les risques quantitatifs liés à la ressource en eau dans le développement de la pomiculture

Intégrer les risques quantitatifs liés à la ressource en eau dans le développement de la pomiculture

Éléments observés :

- Raréfaction de la ressource en eau
- Année sèche aujourd'hui équivaut à une année normale en 2040

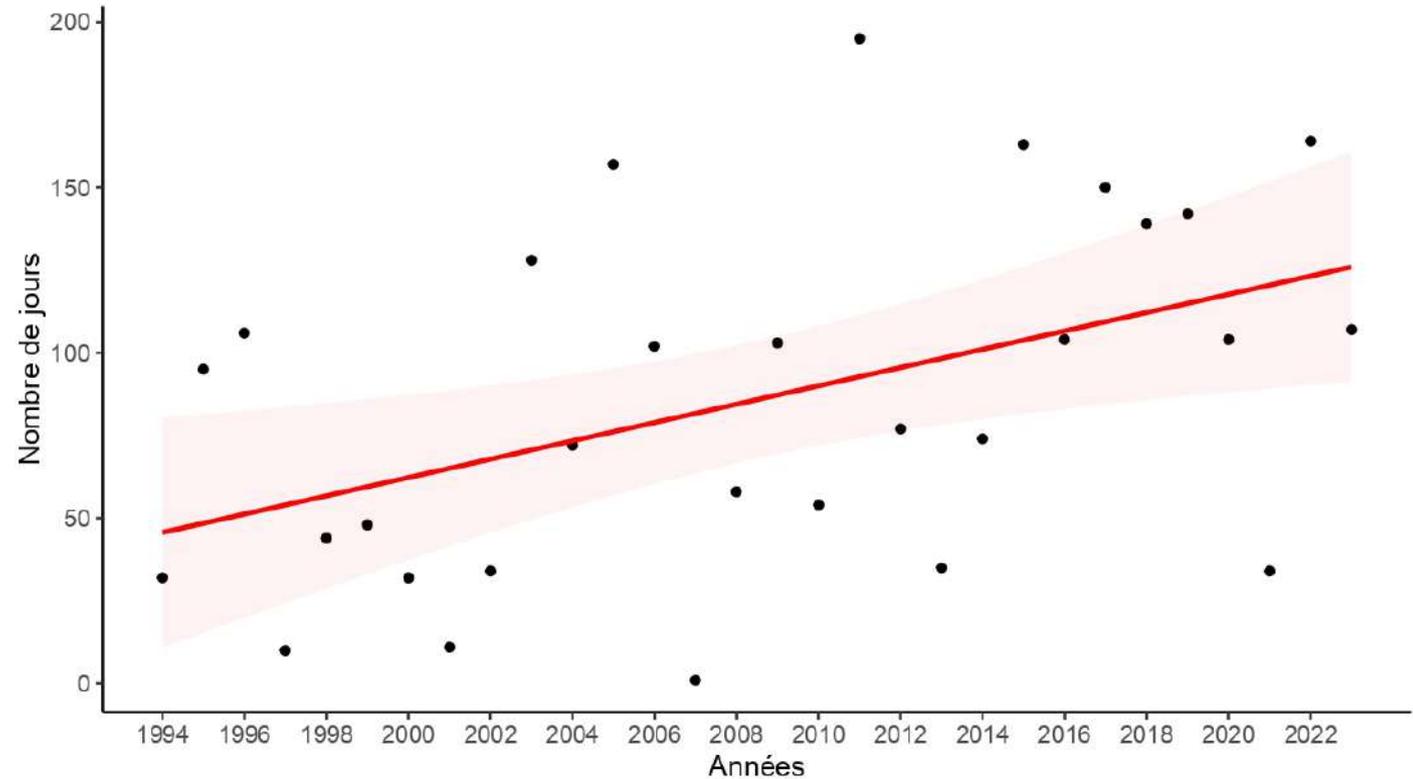


Nombre de jours par an où le débit moyen journalier de l'Auvézère à hauteur de Benayes se situe en dessous de 0,1 m³/s, entre 1994 et 2023

Intégrer les risques quantitatifs liés à la ressource en eau dans le développement de la pomiculture

Éléments observés :

- Raréfaction de la ressource en eau
- Année sèche aujourd'hui équivaut à une année normale en 2040
- Fortes pressions de prélèvement qui s'explique par la forte production maraîchère et arboricole et l'industrie de transformation
- Nécessité de maintenir et garantir une distribution en eau potable



Nombre de jours par an où le débit moyen journalier de l'Auvézère à hauteur de Benayes se situe en dessous de 0,1 m³/s, entre 1994 et 2023

Intégrer les risques quantitatifs liés à la ressource en eau dans le développement de la pomiculture

- Anticiper les futurs conflits de partage de la ressource en eau :

→ Concernant l'alimentation en eau potable

→ Nécessité absolue d'intégrer les risques quantitatifs dans les projections démographiques

Intégrer les risques quantitatifs liés à la ressource en eau dans le développement de la pomiculture

- Anticiper les futurs conflits de partage de la ressource en eau :

→ Concernant l'alimentation en eau potable

→ Nécessité absolue d'intégrer les risques quantitatifs dans les projections démographiques

→ Concernant l'irrigation

→ Protéger en priorité l'AOP Pomme de Limousin

→ Tendre vers des pratiques agricoles moins gourmandes en eau

Intégrer les risques quantitatifs liés à la ressource en eau dans le développement de la pomiculture

- Anticiper les futurs conflits de partage de la ressource en eau :

→ Concernant l'alimentation en eau potable

→ Nécessité absolue d'intégrer les risques quantitatifs dans les projections démographiques

→ Concernant l'irrigation

→ Protéger en priorité l'AOP Pomme de Limousin

→ Tendre vers des pratiques agricoles moins gourmandes en eau

→ Concernant la protection des milieux aquatiques

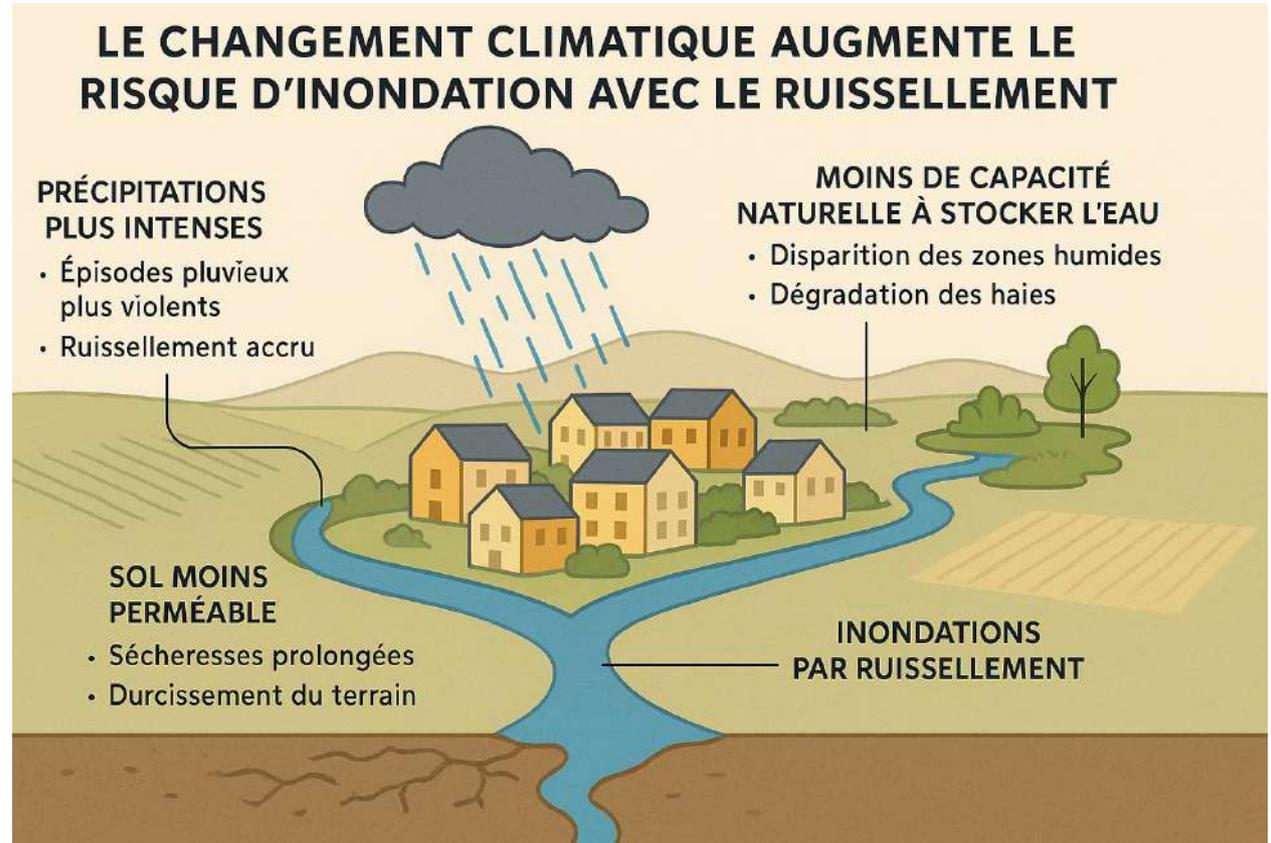
→ Inventorier et sanctuariser les zones humides (aussi importantes dans le stockage de la ressource)

Anticiper le risque inondation au niveau du pôle principal

Anticiper le risque inondation au niveau du pôle principal

Éléments observés :

- PPRi identifie uniquement Uzerche comme un secteur avec un risque (aléa et enjeu) inondations élevé
- Le changement climatique modifie les régimes de précipitation et d'écoulement de l'eau, augmentant ainsi les risques d'inondation, notamment par ruissellement
- Des nouveaux secteurs pourraient être concernés



Anticiper le risque inondation au niveau du pôle principal

- Apporter une réflexion supplémentaire au travers du diagnostic sur des secteurs pouvant présenter des risques d'inondations émergeant dans un contexte de changement climatique

→ Réfléchir notamment à l'identification de secteurs à ne pas imperméabiliser pour permettre une infiltration de l'eau et donc un risque de ruissellement diminué



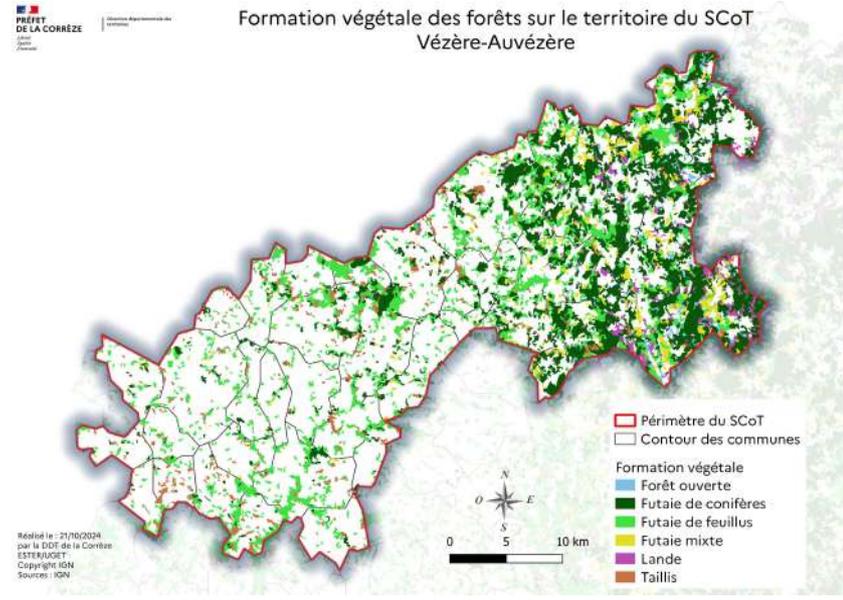
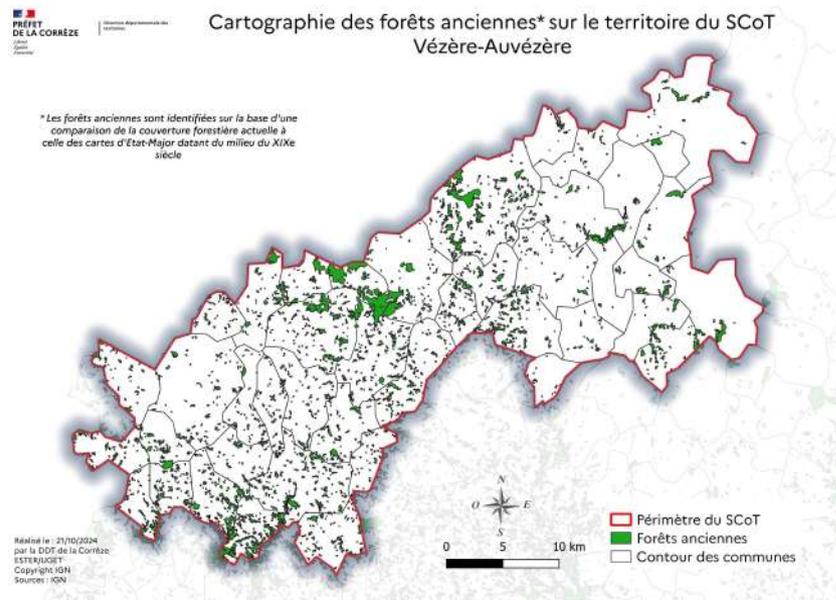
Secteur de la papeterie à Uzerche

Anticiper le risque de feu de forêts dans les secteurs de forte production sylvicole

Anticiper le risque de feu de forêts dans les secteurs de forte production sylvicole

Éléments observés :

- Importance de la forêt pour l'économie locale et les milieux naturels
- Territoire actuellement relativement épargné par le risque de feu de forêts



Anticiper le risque de feu de forêts dans les secteurs de forte production sylvicole

- Planifier une stratégie visant à protéger les secteurs de production sylvicole

→ Recenser les zones à risques

→ Création de routes forestière et de réserves d'eau pour la défense incendie

Anticiper le risque de feu de forêts dans les secteurs de forte production sylvicole

- Planifier une stratégie visant à protéger les secteurs de production sylvicole

→ Recenser les zones à risques

→ Création de routes forestière et de réserves d'eau pour la défense incendie

- Planifier une stratégie visant à protéger les secteurs à haute valeur écologique

→ Recenser l'ensemble des zones protégées ou identifiées (ZNIEFF, Natura 2000, APPB, forêts anciennes)

→ Sanctuariser les secteurs les plus sensibles et y limiter les usages et activités à risque

Planifier le développement des énergies renouvelables

Planifier le développement des énergies renouvelables

Éléments observés :

- Tension foncière importante liées à l'implantation de nouveaux projets EnR
- Travail d'identification de zones d'accélération effectué par les communes (ZAE nR)
- Travail d'identification de secteurs agricoles propices à l'installation de PV au sol par la chambre d'agriculture
- Dispositions spécifiques existantes liées aux EnR sur le périmètre du PNR



Parc photovoltaïque de Lubersac

Planifier le développement des énergies renouvelables

- Identifier et hiérarchiser les zones propices au développements des EnR

→ Utiliser le travail effectué pour l'identification des ZAEnR

→ Utiliser le document cadre de la chambre d'agriculture prochainement approuvé

→ Identifier les secteurs inclus d'office dans le document cadre au titre de l'article R.111-58 du code de l'urbanisme (friches industrielles, sites pollués, anciennes carrières, plan d'eau, ...)

Planifier le développement des énergies renouvelables

- Identifier et hiérarchiser les zones propices au développements des EnR

→ Utiliser le travail effectué pour l'identification des ZAEnR

→ Utiliser le document cadre de la chambre d'agriculture prochainement approuvé

→ Identifier les secteurs inclus d'office dans le document cadre au titre de l'article R.111-58 du code de l'urbanisme (friches industrielles, sites pollués, anciennes carrières, plan d'eau, ...)

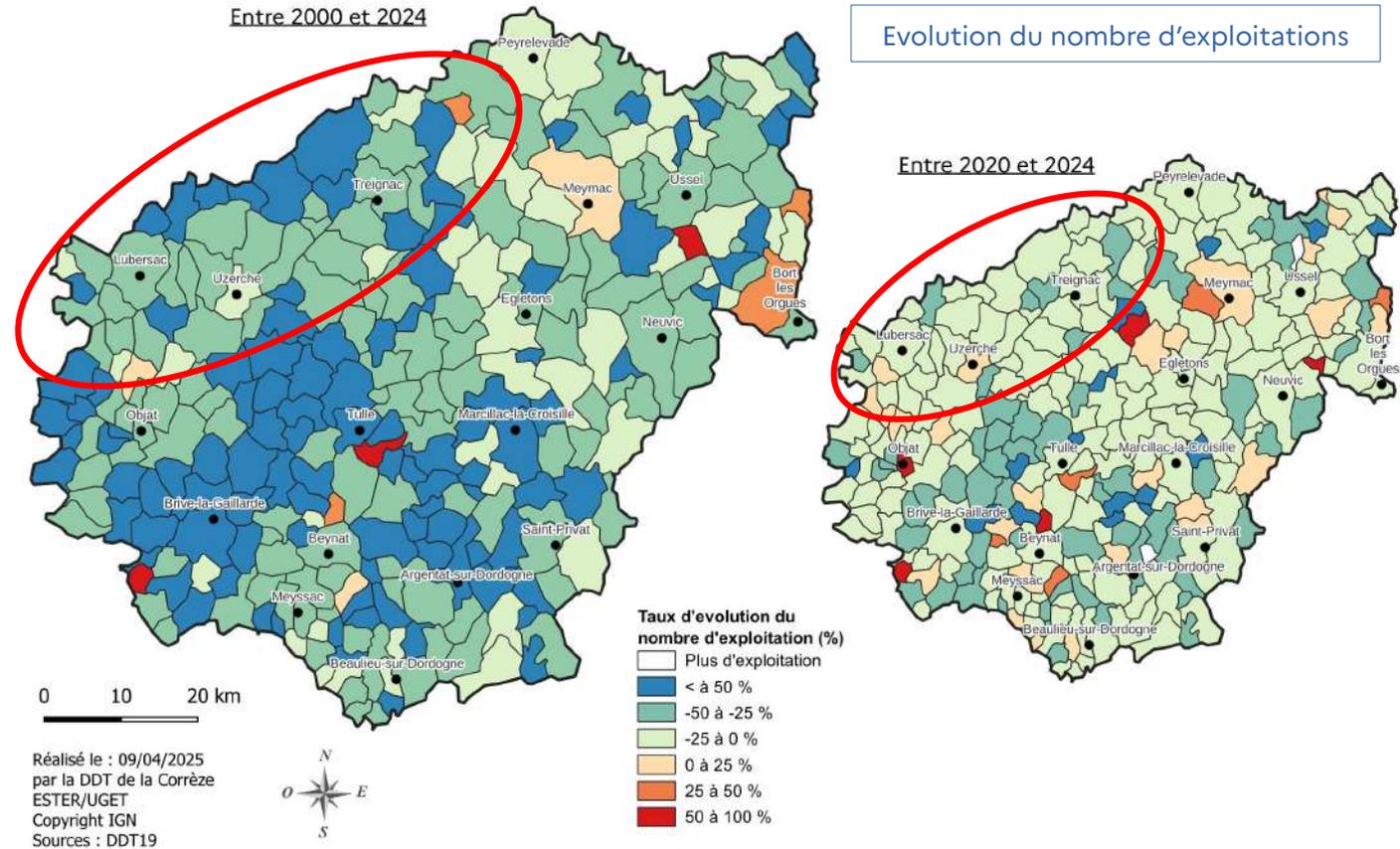
- Appliquer les dispositions spécifiques de la charte du PNR

Conserver le maillage d'exploitations à l'est

Conserver le maillage d'exploitations à l'est

Éléments observés :

- Baisse de 28,5 % du nombre d'exploitations sur la CCV2M entre 2010 et 2020
- Baisse de 5,6 % de la SAU sur la CCV2M entre 2010 et 2020



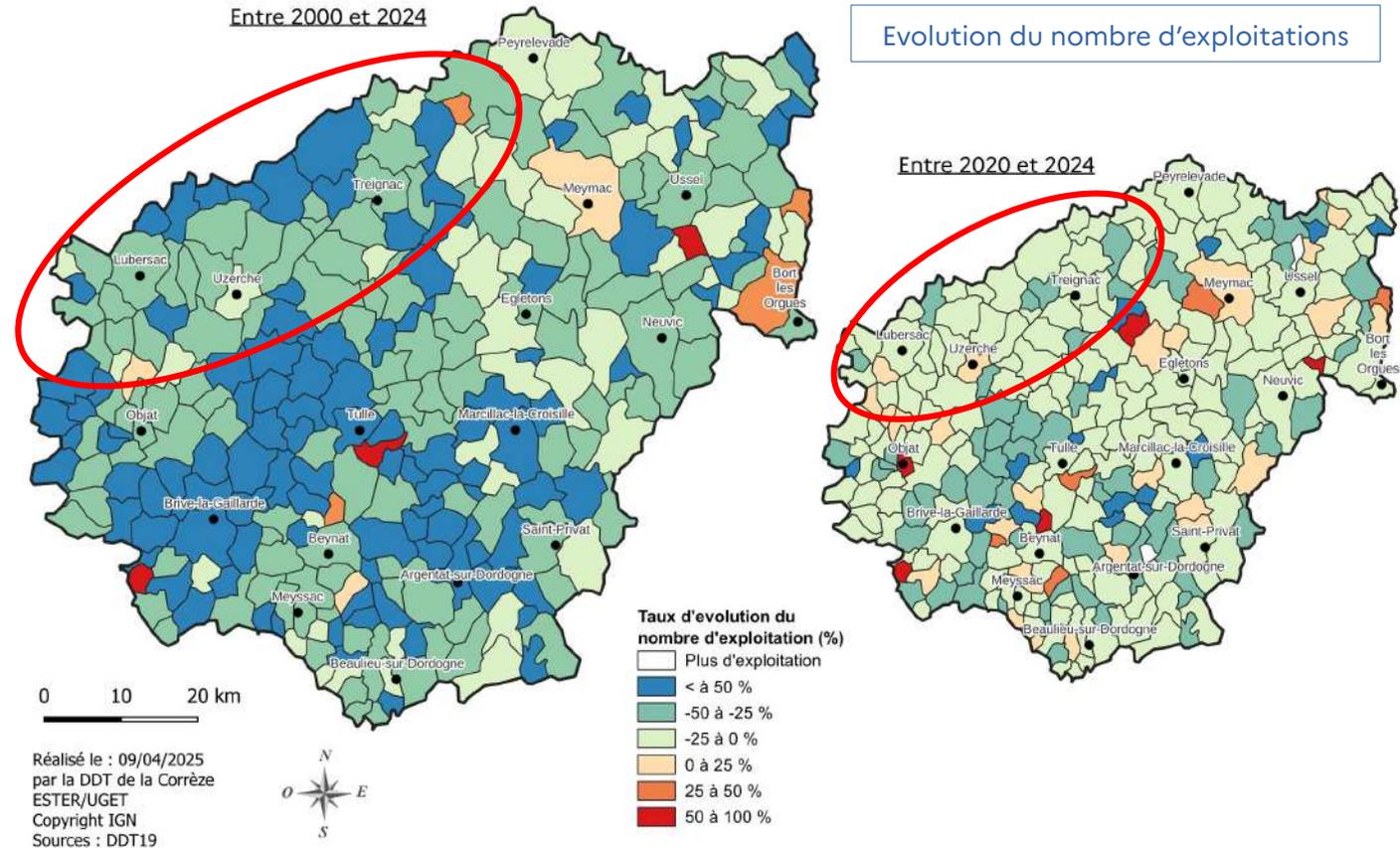
Conserver le maillage d'exploitations à l'est

Éléments observés :

- Baisse de 28,5 % du nombre d'exploitations sur la CCV2M entre 2010 et 2020

- Baisse de 5,6 % de la SAU sur la CCV2M entre 2010 et 2020

→ **Augmentation de la taille moyenne d'une exploitation** (mise en péril du modèle de fermes familiales)



Conserver le maillage d'exploitations à l'est

- Protéger les exploitations agricoles, surtout celles présentant les SAU les plus faibles

→ Préciser les attentes dans le cahier des charges des diagnostics agricoles lors de l'élaboration des PLU(i) (*identifier les enjeux agricoles à l'échelle communale, les secteurs à fort potentiel, l'intégration des problématiques environnementales, prendre en compte les tailles d'exploitations, ...*)

Conserver le maillage d'exploitations à l'est

- Protéger les exploitations agricoles, surtout celles présentant les SAU les plus faibles

→ Préciser les attentes dans le cahier des charges des diagnostics agricoles lors de l'élaboration des PLU(i) (*identifier les enjeux agricoles à l'échelle communale, les secteurs à fort potentiel, l'intégration des problématiques environnementales, prendre en compte les tailles d'exploitations, ...*)

- Conserver un maillage d'exploitations agricoles permet de garantir l'ouverture des paysages et valoriser le patrimoine naturel

Diagnostic du territoire du SCoT

- Enjeux -

Développer un réseau de transport cohérent

- Enjeux -

Préserver les paysages et l'environnement par une politique du bâti ambitieuse

- Enjeux -

Conforter les spécificités du territoire en prenant en compte les changements globaux liés au dérèglement climatique et aux attentes sociétales

- Enjeux -

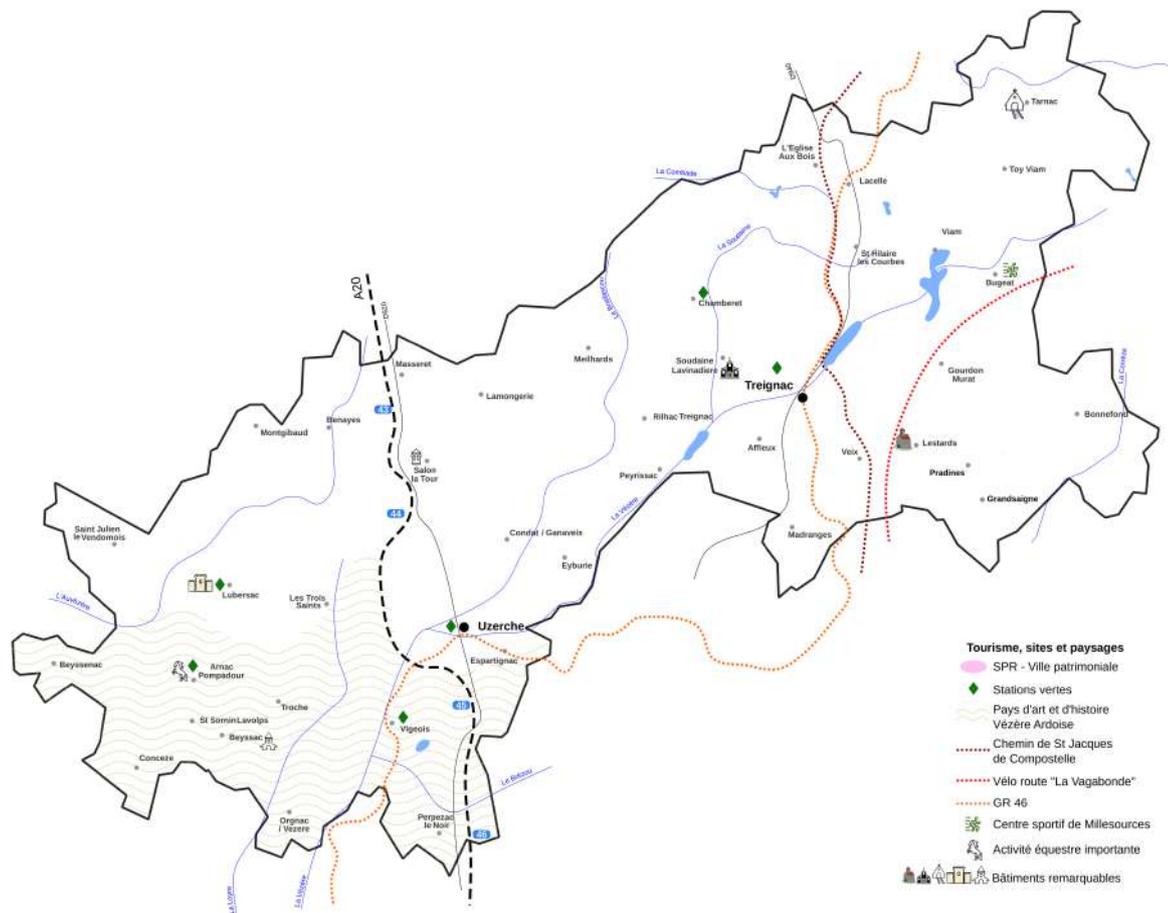
Améliorer la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti pour développer le tourisme et l'attractivité du territoire

Reconquérir et préserver le patrimoine bâti

Reconquérir et préserver le patrimoine bâti

Éléments observés :

- A l'ouest, un attrait touristique évident mais uniquement porté par l'activité équestre
- Un patrimoine bâti remarquable mais inaccessible



Reconquérir et préserver le patrimoine bâti

- Inventorier et identifier le patrimoine bâti, son état et ses propriétaires

→ Travail pouvant être mené avec le pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

-Préserver les abords des bâtiments remarquables

→ Inciter les PLU(i) à imposer le respect d'une zone de protection autour de ces sites



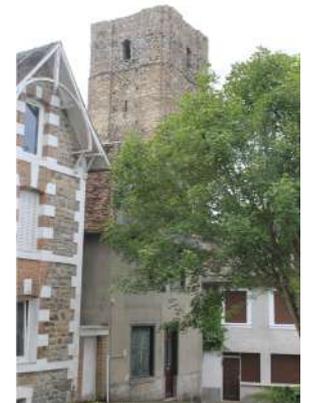
Chartreuse du glandier



Château de la Grénerie



Château de Lubersac



Donjon de Salon-la-tour

Développer l'animation autour des sites naturels

Développer l'animation autour des sites naturels

Éléments observés :

- Forte diversité d'écosystèmes à l'est



Barrage des Bariousses



Tourbière de Longérade



Puy de la Monédière



La Vienne à Tarnac



Forêt à Lacelle

Développer l'animation autour des sites naturels

- Utiliser la Nature comme support touristique et pédagogique

→ Faire de l'est un exemple de conciliation possible entre protection des milieux et développement de l'agriculture

→ Travail en collaboration avec le PNR et le CEN

Développer l'animation autour des sites naturels

- Utiliser la Nature comme support touristique et pédagogique

→ Faire de l'est un exemple de conciliation possible entre protection des milieux et développement de l'agriculture

→ Travail en collaboration avec le PNR et le CEN

- Développer un réseau de circuits convergeant vers l'espace 1000 sources de Bugeat ou la station sport nature Vézère-Monédières



Espace 1000 sources, Bugeat



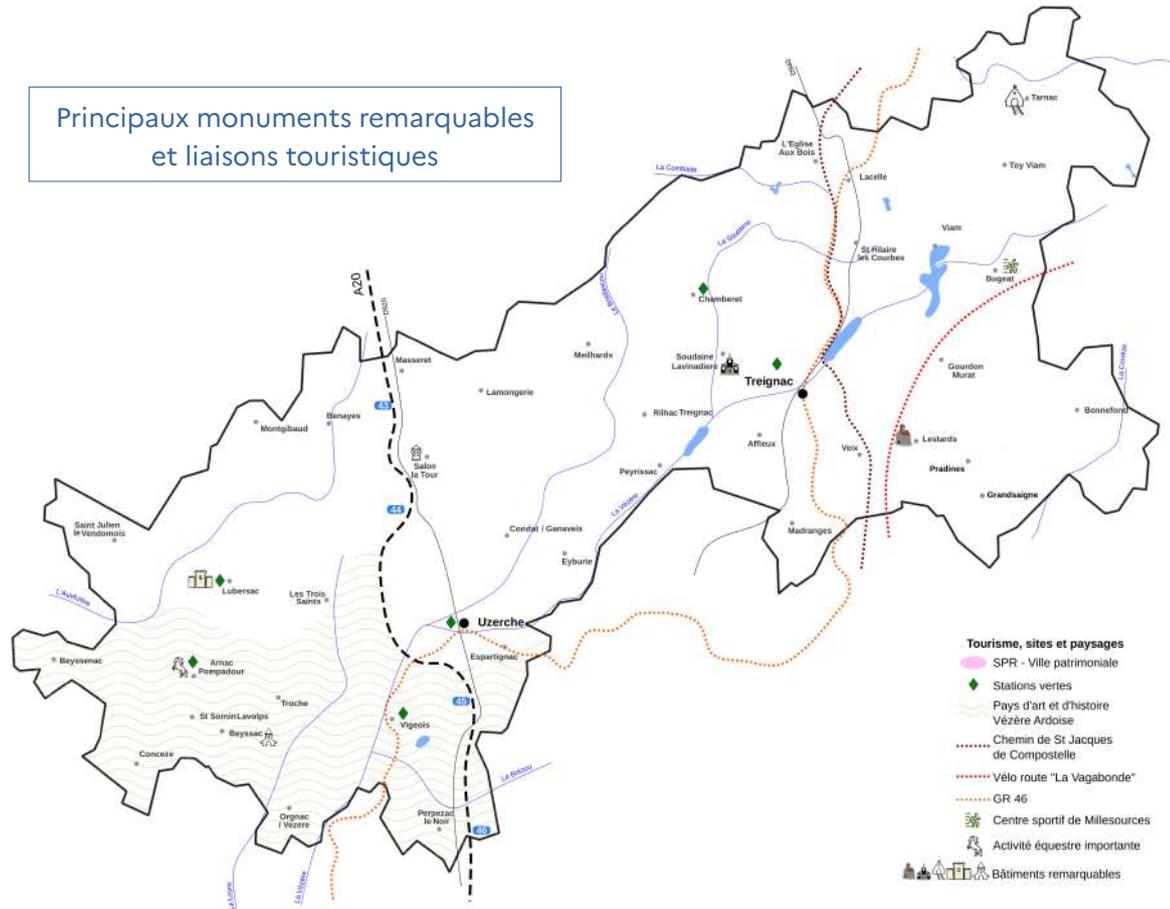
Relier l'ensemble des zones à fort potentiel touristique

Relier l'ensemble des zones à fort potentiel touristique

Éléments observés :

- Peu de transversalité sur le territoire (connexion est-ouest faible)
- la Vézère comme patrimoine commun
- Une complémentarité dans l'offre touristique : bâti à l'ouest, naturelle à l'est

Principaux monuments remarquables et liaisons touristiques



Relier l'ensemble des zones à fort potentiel touristique

- Profiter de la complémentarité patrimoniale des deux secteurs du SCoT pour créer un circuit touristique complet et « local »

- Utiliser la Vézère comme axe transversal à travers la mise en valeur de la rivière et de sa vallée
- S'appuyer également sur le GR46
- Encourager les actions de valorisation (signalétique touristique, sentiers d'interprétation)
- A travers le PETR, développer un réseau touristique pour permettre l'organisation d'évènements festifs cohérents avec le patrimoine naturel et bâti